



Décision de radiodiffusion CRTC 2016-350

Version PDF

Ottawa, le 30 août 2016

Movie Central Ltd.
L'ouest du Canada

Demande 2016-0221-9, reçue le 1 mars 2016

Movie Central – Révocation de licence

1. Movie Central Ltd. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service régional de catégorie A de télévision payante de langue anglaise Movie Central.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Movie Central Ltd. à l'égard du service susmentionné.

Secrétaire générale